

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le dix-huit novembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 12 novembre 2021

**Étaient Présents :** M. GAUTHIER Christian, Mmes BERNARD Charline, PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mme POTIRON Anne, MM. COUGNAUD Raphaël, ECOMARD Bertrand, GABORIT Christian, PLUTA Sébastien, Mme RELANDEAU Aurélie, M. DENIAUD Sébastien

**Étaient Excusés :** M. PEROYS Bernard, Mmes CHIFFOLEAU Martine (donne pouvoir à Mme BERNARD Charline), MUSSEAU Sonia, M. DE NONANCOURT Xavier (donne pouvoir à M. OLLIO Laurent), Mmes BROQUET Nathalie (donne pouvoir à M. GABORIT Christian), NORMAND Claire

**Était Absent :** M. MERCUL Alain

**Secrétaire de séance :** M. COUGNAUD Raphaël

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 octobre 2021.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2021**

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Anciens combattants Paulx (UNC)	: 300 €
- Club des aînés Palucéens	: 350 €
- Association sur le chemin des Prés Verts	: 400 €
- APEL école Père Ceyrac	:1500 €
- Le Réveil Palucéen (Twirling)	:1300 €
- Football Club de Paulx	:1800 €
- Choltièrre Paulx Mer Morte Basket Club	:2500 €
- Association de chasse de Paulx (communale)	: 250 €
- Comité des fêtes de Paulx	: 400 €
- Cheval Retz	: 100 €
- Cha'Paulx et Santiags 44	: 100 €
- Le Paulx'tager	: 50 €
- Bien dans sa Paulx	: 100 €
- Stéphanoise Remplaçante	: 50 €
- ADAPEI	: 150 €
- APF (assoc. Paralysés de France)	: 100 €
- La Croix d'Or	: 50 €
- AFSEP (sclérose en plaque)	: 50 €
- Restos du cœur	: 150 €
- Secours catholique	: 100 €
- Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne	: 70 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 9870 €</b>

### **CONVENTION « PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - PLAN MERCREDI »**

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est à renouveler, accompagné de la « charte qualité Plan mercredi » relative aux activités périscolaires le mercredi, pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2021/2022.

Le PEDT traduit un accord entre la commune de Paulx, les services de l'Etat et la CAF sur un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire et extrascolaire afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires. Il inclut les différents acteurs associatifs, parents et intervenants extérieurs dans ces buts pédagogiques (séances de basket avec les écoles, visite au Paulx'tager, animations bricolage parents et enfants, conférence parentalité, théâtre, animations Louloupinette, Minikidscool...)

Le plan Mercredi inclut tous les enfants (y compris en situation de handicap). La qualité des activités doit être en lien avec le PEDT.

Des subventions de la CAF sont possibles pour les investissements mobiliers et immobiliers.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE POUR SITE INTERNET (CREASIT)**

Le site internet nécessite une maintenance et un suivi :

- Maintenance du support
- Droit d'utilisation et d'hébergement de la solution internet
- Gestion de compte de messageries

Ce sujet est reporté dans l'attente des propositions de la société Créasit.

### **CONTRAT DE SERVICES INFORMATIQUES POUR LA BIBLIOTHEQUE (DECALOG)**

La bibliothèque municipale utilise actuellement un système de gestion documentaire fourni par la société DECALOG.

La mise en réseau des bibliothèques du territoire Sud Retz Atlantique est prévue pour septembre 2022. Un portail, le logiciel et les fonds d'ouvrage de la bibliothèque départementale seront mis en commun.

La mise en réseau des bibliothèques nécessitera une nouvelle organisation informatique afin de gérer le catalogue et les utilisateurs.

En attendant, le conseil décide de passer convention pour une nouvelle période d'un an avec le prestataire actuel pour un montant de 975.52 € TTC.

### **AVIS DU CONSEIL SUR L'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

Le préfet de Loire-Atlantique organise une enquête publique sur l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire. Les conseils municipaux sont invités à émettre un avis sur le projet.

Le conseil abordera ce sujet lorsque le dossier sera accessible durant l'enquête. Avis reporté.

## RECONDUCTION D'UN QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR 2022

Le Conseil municipal peut, en application du Code Général des Collectivités Territoriales – article L 1612-1 engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, décide :

- l'ouverture des crédits suivants sur 2022 qui seront inscrits au **budget principal 2022** de la Commune lors de son adoption :

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au budget 2021</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2022</u>
20 – Immobilisations incorporelles	10 000 €	Maximum : 2 500 € proposé : 2 500 €
21 – Immobilisations Corporelles	184 600 €	Maximum : 46 150 € proposé : 46 150 €
23 – Immobilisations en cours	1 300 000 €	Maximum : 325 000 € proposé : 325 000 €

- l'ouverture des crédits suivants sur 2022 qui seront inscrits au **budget d'assainissement 2022** de la Commune lors de son adoption :

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2021</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2022</u>
23 – Immobilisations en cours	420 000 €	Maximum : 105 000 € proposé : 105 000 €

- l'ouverture des crédits suivants sur 2022 qui seront inscrits au **budget locatifs 2022** de la Commune lors de son adoption :

<u>Chapitre comptable</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2021</u>	<u>Crédits ouverts au BP 2022</u>
23 – Immobilisations en cours	70 000 €	Maximum : 17 500 € proposé : 17 500 €

## DECISION MODIFICATIVE A CARACTERE BUDGETAIRE

A la demande de la Trésorerie, il est décidé d'amortir les dépenses (5 973.79 €) se rapportant aux réseaux téléphoniques rue de la Limouzinière.

Il est proposé l'amortissement suivant :

- Compte 20422 (Bâtiments et installations) : sur 5 ans

Il est également décidé d'amortir la dépense (43 200 €) se rapportant au versement d'une subvention à l'organisme SOLIHA afin de réhabiliter le bâtiment d'un ancien restaurant (1 place de l'Eglise) en logements très sociaux.

Il est proposé l'amortissement suivant :

- Compte 20422 (Bâtiments et installations) : sur 30 ans

S'agissant du réseau téléphonique, la dépense ayant été effectuée en 2020, l'amortissement débutera en 2021. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de la commune :

### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
042	6811				DOT. AMORT. DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORP.	1 194,76
023	023				VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 194,76
<b>Total</b>						<b>0,00</b>

### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	280422	OPFI			Pers. droit privé - Bâtiments et installation...	1 194,76
021	021	OPFI			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 194,76
<b>Total</b>						<b>0,00</b>

### SUBVENTION DETR 2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être déposés auprès des services préfectoraux pour le 30 novembre 2021.

2 dossiers susceptibles d'être financés par l'État pourraient être déposés : les travaux de couverture de l'église et le réaménagement du cimetière.

Le conseil décide de déposer en priorité le dossier du réaménagement du cimetière. (9 voix contre 5)

### POINT SUR LE CENTRE-BOURG ET DETERMINATION DU PRIX DU M/2 DE TERRAIN (PHARMACIE)

Un permis de construire a été déposé fin octobre pour l'installation d'une pharmacie dans le cadre du projet de centre-bourg. Celle-ci prendrait la place de l'ancienne caserne des pompiers. Le terrain à l'arrière de l'ancienne caserne ainsi que l'agrandissement du bâtiment sur le côté nécessitent la vente d'un morceau de la parcelle communale cadastrée section AB n°106.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques a évalué le prix de ce terrain à 10 €/m<sup>2</sup>.

Le cabinet de géomètres CDC Conseils va intervenir afin de créer une nouvelle parcelle.

Considérant les aménagements à réaliser par la commune aux abords de la pharmacie, le conseil décide de céder la nouvelle parcelle au prix de 60 €/m<sup>2</sup>.

Par ailleurs SAS centralités a contacté les commerçants pour connaître leurs positions sur leurs engagements à investir ou non dans le pôle commercial.

Un contact a été pris avec la DRAC pour planifier des fouilles préventives sur la zone concernée.

Le permis pour le transfert de la pharmacie est en cours d'instruction : des éléments supplémentaires ont été demandés.

Financement du projet : une étude est en cours et sera finalisée par la commission finances et présentée lors d'un prochain conseil municipal.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le S.A.H (Syndicat d'Aménagement Hydraulique) souhaite présenter au conseil les travaux à venir concernant Le Falleron : mardi 14 décembre 2021 à 19H
- Projet photovoltaïque
- Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022 : 3 personnes interviendront sur la commune (Marie Anne Ollio, Alexandra Sorin et Marcelle Ringard)
- Vœux du Maire : dimanche 23 janvier 2022 – 11h30
- Conseil municipal le 16 décembre 2021 – 19H
- Invitation du Maire le lundi 20 décembre 2021 – 19H
- Marché de Noël les 3 et 4 décembre 2021
- Retour sur le salon des Maires
- Modification du PLU pour la zone d'activités intercommunale